



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-105 / 3-3-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 septembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. LEBLANC, A. MOREAU, C. STELLA.

Absent : N. CHARLETY.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER / LOCATIONS : Prise à bail de locaux administratifs au 3^{ème} étage de l'espace CEVE à Voiron à la société CASTELBON

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : En continuité de l'installation des Services Techniques Municipaux dans les bureaux au 2^{ème} étage de l'Espace Cévé cet été, la Commune de Voiron a conclu un accord avec la société CASTELBON, représentée par Monsieur Claude MAHIER, aux fins de prendre à bail un plateau de bureaux situé au 3^{ème} étage de cet immeuble sis au 58 cours Becquart-Castelbon à Voiron.

Le plateau regroupera la Direction de la Vie Sportive et la Cellule Emploi pour les services de la Ville de Voiron, ainsi que la Direction de la Culture et du Patrimoine pour les services du Pays Voironnais. Par ailleurs, des bureaux seront mis à disposition gracieusement au Service Médico-Scolaire de l'Education Nationale. Ce transfert contribuera à poursuivre la libération des bureaux de l'immeuble Madrigal.

L'objet de la prise à bail consiste en une série de bureaux et locaux désignés par les lots 38, 40, 64, 65, 66, 67, 68 et 69 de la copropriété, occupant une surface approximative de 472 m². Le bail sera conclu pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 01 octobre 2019 pour se terminer le 30 septembre 2025, avec toutefois une durée ferme de cinq années pendant laquelle la Commune de Voiron dispose à tout moment d'une option d'achat des locaux loués au prix de 606 000 euros maximum, sous réserve de l'avis des domaines.

... / ...

Le prix de la location se monte à 42 000 euros HT annuels, soit un loyer mensuel de 3 500 euros HT, charges du locataire en sus.

Le bail sera acté devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du mardi 17 septembre 2019,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 17 septembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions de la prise à bail des lots 38, 40, 64, 65, 66, 67, 68 et 69 situés au 3ème étage de l'immeuble Espace Cévé, à la société CASTELBON, au montant de 42 000 euros HT annuels,
- de dire que ces locaux en tous leurs éléments sont affectés à l'usage du service public,
- d'autoriser Monsieur Yves Allardin, Premier Adjoint au Maire de Voiron, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

